

- 9 JUIL. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-02 Validation du programme de travaux et du planning d'intervention pour l'assainissement des communes de Courtelevant, Florimont et Réchésy
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La Communauté de Communes Sud Territoire engage un programme de travaux ambitieux pour l'assainissement des communes de Courtelevant, Florimont et Réchésy. Le projet prévoit la construction d'une station intercommunale de type rhizosphère en aval de Florimont, la création d'un réseau de transfert entre les trois communes, et la réalisation de réseaux de collecte sur les communes de Courtelevant et Florimont. La station de Réchésy sera démolie. Le montant des travaux s'élève, en phase avant-projet, à environ 4 830 000 millions d'euros HT.

La priorité est la réalisation de la nouvelle station et du réseau de transfert afin de supprimer l'ancienne station d'épuration de Réchésy. Viendront ensuite la mise en séparatif progressive des rues de Courtelevant et Florimont.

La réalisation d'un tel projet nécessite, au vu du montant financier à engager, mais également de l'envergure technique du dossier, un programme pluriannuel d'intervention. Il est ainsi proposé le planning suivant :

- 2015-2016 : création de la station et du réseau de transfert pour 2 907 000 euros HT,
- 2017 : mise en séparatif des rues de Faverois/Fahy/Principale sur Florimont pour 514 000 euros HT,
- 2018 : mise en séparatif des rues Bâle/Suarce/Vendeline /Chaperette/Peuchamps/Lepuix-Neuf/Grandes Gasses sur Courtelevant pour 383 000 euros HT,
- 2019 : mise en séparatif des rues Courcelles/Courtelevant/Saint-André sur Florimont pour 448 000 euros HT,
- 2020 : mise en séparatif des dernières rues sur Courtelevant et Florimont pour 581 000 euros HT.

Le réseau pluvial de Courtelevant et Florimont ne peut être repris directement comme réseau de collecte. La mise en séparatif est impérative afin d'obtenir un traitement des eaux usées optimal. Cette mise en séparatif nécessite un allongement de la durée des travaux. L'Etat a mis en demeure, en date du 16 mars 2012, la Communauté de Communes Sud Territoire pour la mise en service de la collecte et du traitement des communes de Courtelevant et Florimont au plus tard au 31 décembre 2015. La date butoir ne pourra donc être respectée.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse peut apporter un soutien financier conséquent (entre 30 et 50% d'aide en fonction des types de travaux). Toutefois, l'Agence de l'Eau souhaite, pour rendre les aides effectives, que :

- la CCST délibère sur le programme de travaux présenté ici,
- les services de l'Etat valide ce calendrier des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide

- de valider le programme des travaux (2015-2020),
- de demander validation du calendrier des travaux aux services de l'Etat,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 JUIL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015

Le Président,



Le Président,



PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier